

Nous demandons que soient notées sur le compte rendu du conseil municipal du 26/02/2015 les remarques suivantes à propos du compte rendu du CM du 12/12/2014 :

1-Mme LAPORTERIE a demandé non à « lire le compte rendu précédent », mais à ce qu'il soit approuvé. Ce qui a été fait par les conseillers.

2- Chemin rural de Mouné : Le CM a voté par 11 voix pour engager une enquête publique et non pour « mener à bien cette opération », qui serait « la vente ou l'échange d'une partie de ce chemin », comme il est écrit sur le compte rendu.

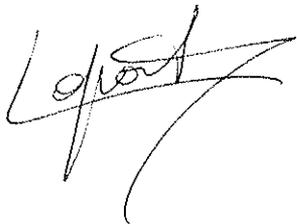
3- Concernant le Castelnois, le compte rendu ne mentionne pas les manifestations bruyantes de personnes du public quand « Mme LAPORTERIE a dit que le Bilh est paru après », ni l'attitude agressive à son égard d'une de ces personnes que M. le Maire a été obligé de faire sortir de la salle du CM.

4- Mme LAPORTERIE et M. SENAT ont fait des remarques sur le contenu du site et non sur la « façon dont M. MASSON l'a établi ».

5- Pour la salle polyvalente, Mme LAPORTERIE a demandé comment M. le Maire comptait faire respecter le vote du CM sur les horaires d'arrêt de la musique et de fermeture de la salle.

Fait à Castelnau d'Arbieu, le 25/02/2015

Chantal LAPORTERIE



Georges SENAT

